



Taxe d'apprentissage

Investissez solidairement !

En soutenant Sésame Autisme Languedoc-Roussillon

Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation de sa **taxe d'apprentissage dont elle doit s'exonérer avant le 1er mars 2019** par l'intermédiaire d'un organisme collecteur. À ce titre, vous pouvez adresser tout ou partie de cette taxe à **une association œuvrant pour la formation des jeunes en situation de handicap**.

Sésame Autisme LR est un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire qui accompagne depuis plus de 30 ans en Occitanie des travailleurs en situation de handicap, vers l'autonomie et l'accessibilité, à travers les formations dispensées dans ses ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) .

Par le versement de cette taxe à SALR, vous choisissez d'aider plus de 150 jeunes handicapés, avec Autisme(s), TED ou TSA, qui sont formés et suivis dans les 3 ESAT de l'association.

Par le versement de votre taxe d'apprentissage à SALR,

➔ Vous contribuez à répondre aux objectifs de professionnalisation de jeunes adultes handicapés

pour lesquels la filière classique de la formation n'est pas adaptée.

Par le versement de votre taxe d'apprentissage à SALR,

➔ Vous participez à la construction de leur projet professionnel

et à la préparation de leur insertion professionnelle.

**La Taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel
LE BENEFICIAIRE PEUT ÊTRE CHOISI**

+ d'infos : www.sesameautismelr.com/nous-soutenir

☎ 04 68 75 61 25

